

AR Prefecture	Commune de Pierlas
006-210600961-20260409-2026035-DE Reçu le 15/04/2026	République française DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-six et le neuf avril

Date de la convocation : 31/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

PRÉSENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

Secrétaire de séance : Maryline SALERNO

2026.035 Location « Terrain Pâturage Communale » à Mr RAVEL Jean-Pierre

Monsieur le Maire propose un contrat de location du terrain communal « Fausse Magne, les Brignons, Colle de Clari, les Fourches, Gueyrard, Le Collet, Les Agus, La Villette Est » à Madame ANNAVAL Florence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après délibération :

ACCEPTE de signer le contrat de location du pâturage communal « Fausse Magne, les Brignons, Colle de Clari, les Fourches, Gueyrard, Le Collet, Les Agus, La Villette Est » à Madame ANNAVAL Florence pour un montant annuel de 5 138,00 € à compter du 1er juillet 2026 pour une superficie de 371 ha 19 a 50 ca et ce pour une durée de 5 ans.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

